la birqua

Par **Piper**, le **19/06/2009** à **23:28**

Bonsoir

Certains membres du gouvernent et de l'opposition serait tenté de faire passer une loi pour interdire la birqua.

Je me pose quelques questions à ce sujet. Si cet embryon de projet devait voir un jour le jour, est ce compatible avec la liberté religieuse ??? certes j'imagine que beaucoup de femmes y sont contrainte par leurs époux, je n'imagine pas une femme portait ceci volontairement mais comment le prouver ??

De plus si l'on interdit un vêtement signe ostensible d'appartenance à une religion cela pourrait t'il avoir des conséquences sur les vêtements d'appartenance à une autre croyance religieuse comme notamment le voile chez les sœurs catholique ou les vêtements tout noir des juifs orthodoxes par ex ??

Par **Mao**, le **19/06/2009** à **23:47**

[quote="Piper":2y1favwl].[/quote:2y1favwl]
Je suis complètement d'accord avec toi. Le sujet mérite réflexion et j'ai bien l'impression que cette pseudo polémique n'a été médiatisée que pour occuper le temps.
La laïcité et la liberté de penser, de religion et de s'habiller sont pour moi en principe compatible.
Oui, pour un français moyen ça peut surprendre de voir 3 nanas complètement voilées de la tête au pied dans un magasin, mais de là en faire une loi... Punaise faut arrêter un peu quoi.
On a des valeurs, un passé, c'est pas pour autant qu'il faut faire être réactionnaire et (enfin je c'est ce que je pense) rétrograde quand on voit sous nos yeux une culture différente.
Un non-évènement en somme.

Par **fan**, le **20/06/2009** à **02:48**

J'étais dans une école privée, les soeurs (les Ursulines) portaient le voile des reiligieuse mais depuis quelques années, 2 ou 3, elles ne l'ont plus. J'ai demandé la raison lors du 200ème anniversaire , de l'établissement, l'une d'elles m'a répondu que c'était pour les enfants. A mon

avis, elles ont voulu devancer la loi. (Maintenant je ne les reconnais plus).

De 1967 à 1975, j'ai porté l'uniforme pour l'égalité des différents milieux, qu'une fille d'avocate soit habillée pareille qu'une fille de maçon ou de peintre en bâtiment. Le chewing-gum était interdit sinon 4h de colle, le maquillage de même, si l'on avait pas l'uniforme, il y avait toujours une tenue de rechange.
Ca se sont de vraies valeurs.
Les élèves athées ne suivaient pas le cathé, ni allaient à la messe (toutes les semaines, puis tous les 15 jours, 3 semaines, mois puis trimestres) plus on grandissaient moins cette dernière était présente dans notre scolarité.

Je suis un peu contre l'arrêt Kherroua qui demande à une élève d'enlever
son voile, n'est-ce pas sa religion qui le veut ?

Par **akhela**, le **20/06/2009** à **07:57**

[url:1vlvw8gm]http://authueil.org/?2009/06/18/1363-masquer-les-signes-visibles[/url:1vlvw8gm]

Par **sabine**, le **20/06/2009** à **09:49**

C'est birqua ou burqua?

Par **Katharina**, le **20/06/2009** à **09:56**

burka il me semble.

Par **Camille**, le **20/06/2009** à **10:27**

Bonjour,
Apparemment, l'orthographe la plus proche serait "burqa", mais "burqua', "burka" et "bourka" sont fréquents.
Pas sûr que l'Académie française se soit prononcée là-dessus.

Il y a quand même une particularité par rapport à d'autres vêtements, c'est qu'il masque le visage. Donc, pour reconnaitre quelqu'un...
Comment faites-vous alors pour savoir si la personne que vous avez en face de vous est celle que vous croyez et pas quelqu'un d'autre ?

Et ce n'est pas seulement le problème des "signes ostentatoires" mais les interdictions associées ou qui pourraient l'être ou qui prennent tournure actuellement : pas de photo dévoilée sur une carte d'identité donc pas de CNI, Interdiction de se faire ausculter par un

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

médecin homme donc échauffourées dans les services d'urgence, êtc...
On imagine une avocate qui plaiderait en burqa ? Une journaliste qui présenterait le journal télévisé en burqa ? Un premier ministre ? Une présidente de la République ?

Par **Camille**, le **20/06/2009** à **10:33**

Re,
Remarquez... y en a des pas mal, hein...
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
v
[img:2vrz2cgs]http://parlemento.files.wordpress.com/2009/04/1_lil-kim-burqa2.jpg[/img:2vrz2cgs]
Portée comme ça, je parie que ça passerait mieux...
:D

Image not found or type unknown

Par **candix**, le **20/06/2009** à **10:57**

* accroche une pancarte interdit -18 ans à l'entrée du sujet *

Par **d4im**, le **21/06/2009** à **17:50**

Ca dépend quel est le but...

Moi, je suis d'accord pour interdire le port de signes religieux ostensibles à l'école, cela participe du principe de laicité de l'école républicaine.

Je suis d'accord pour que les agents du service public n'en portent pas non plus, toujours le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

principe de laïcité du service public, le devoir de réserve ou de neutralité, ou je ne sais quoi.

OK

Mais une interdiction générale...
Mais pourquoi ils veulent faire passer une telle loi ?

:roll:

On sent encore le gouvernement sniffer sur le territoire de l'extrême droite...mouais Image not found or type unkn

De toute façon...y'aura toujours l'article 9 de la CEDH pour eux...

Apres l'épisode Hadopi...

Par **Piper**, le **21/06/2009** à **18:09**

Même si je me pose des questions d'un point juridique, je peux comprendre ce projet de loi. Ce masque est une atteinte à la dignité de la femme. Bien sur les femmes affirment qu'elles sont volontaire pour le porter mais que peuvent t'elles dirent d'autres ? depuis leur plus jeune age on leur enseigne qu'elles sont inférieurs aux hommes et de plus si elles avouent la vérité elles risqueront d'être battu.

Pour finir, je ne pense pas que cela soit une obligation de l'Islam de se vêtir ainsi. Les femmes musulmanes d'autrefois n'avaient pas ce grillage et même celles d'aujourd'hui, je parle des pratiquantes bien sur, ne le portent pas. Certes elles mettent un foulard mais on peut néanmoins voir leurs visage et savoir qui elles sont.

Par **Kem**, le **21/06/2009** à **19:46**

Comme le soulignait Camille : la question n'est pas tant portée sur le signe ostentatoire d'une appartenance que sur le fait de pouvoir reconnaître les personnes.
Je pense que c'est en Hollande que la loi précise qu'il est interndit de se promener le visage masqué dans les rues ou les lieux publics. Hop, problème réglé.

Sinon, bha zut alors, les crises dans les hopitaux à cause du sexe du médecin, réclamer des heures privées à la piscine publique ... non mais hé ho !

Faut pas exagérer.

Quand on immigre dans un pays, on adopte la vie de ce pays mais on n'impose pas la sienne !

Kem
immigrante en colère

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **22/06/2009** à **09:07**

Bonjour,
[quote="Kem":27fmmo50]
Je pense que c'est en Hollande que la loi précise qu'il est interndit de se promener le visage masqué dans les rues ou les lieux publics. Hop, problème réglé.
[/quote:27fmmo50]
En Italie, c'est autorisé :

[img:27fmmo50]http://www.e-venise.com/pics/carnaval/nobles_2008/carnaval_de_venise_nobles_152.jpg[/img:27fmmo50]

Enfin... quelques jours par an !

http://www.carnevale.venezia.it/

Par **Camille**, le **22/06/2009** à **09:16**

Bonjour,
[quote="Kem":o3jzxdml]
Quand on immigre dans un pays, on adopte la vie de ce pays mais on n'impose pas la sienne !
[/quote:o3jzxdml]
Euh... faut bien reconnaître que, même encore aujourd'hui, en règle générale, c'est un peu quand même ce qu'on fait quand on va "chez eux"...

Par **Camille**, le **22/06/2009** à **09:27**

Bonjour,
[quote="d4im":35gefo4h]
Mais une interdiction générale...
Mais pourquoi ils veulent faire passer une telle loi ?
[/quote:35gefo4h]
Vous n'avez pas manqué de noter, j'espère, que dans certains pays, le port du voile n'est pas seulement autorisé, mais est obligatoire, et imposé même aux non musulmans.
De là à penser que l'autorisation pourrait n'être qu'une première étape...

Certains groupes extrémistes, voire gouvernements, ne cachent pas qu'ils souhaiteraient voir établir les lois islamiques dans d'autres pays que les leurs.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **jeeecy**, le **22/06/2009** à **10:20**

pour ma part je comprends tout à fait ce projet de loi

le fait qu'une femme soit intégralement voilée est une image dégradante à mes yeux

ces personnes font ce qu'elles veulent dans leur pays d'origine, mais on est en France, et on a des valeurs à respecter

en plus comme il l'a été rappelé, comment faire un contrôle d'identité? comment se faire soigner?

Si ces personnes ne veulent pas s'adapter à la vie française, je pense qu'elles n'ont qu'à retourner dans leur pays d'origine, où leurs valeurs sont celles de la population.

Vous direz que mes propos sont peut-être durs, mais bon à force d'accepter tous les signes religieux, on perd notre caractère républicain et laïc

La religion, c'est bien mais il faut se rappeler qu'elle ne sert qu'à aiguiller les gens, et non pas à suivre mot à mot leurs messages

donc la religion doit trouver sa place dans la société, mais sans imposer à la société sa religion

c'est bien le problème des pays qui n'ont pas de séparation entre le politique et le religieux...

Par **Kem**, le **22/06/2009** à **11:09**

Voilà !

(effectivement, ceci n'apporte rien :p)
(mais je suis d'accord avec la version de jeeecy)

(lol, Camille en pleine forme :p)

(en forme de quoi ?)

(bha, de fleur !!)

Par **406**, le **22/06/2009** à **11:21**

je pense qu'il faut dissocier "signe religieux" et "voile intégrale".
dans le journal ce matin, une personne disait. on va interdire le voile, ensuite le port de la croix etc...je trouve qu'il confond tout. on ne parle que du visage et rien d'autre. une question de sécurité aussi…

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

sinon une chtite video : http://alban406.free.fr/journaliste_courageuse.wmv

Par **Kem**, le **22/06/2009** à **11:52**

wow la vidéo !!

Elle s'est faite assassiner entre-temps, la brave dame ??

Par **406**, le **22/06/2009** à **11:56**

non. elle est encore vivante et active. Elle s'appelle Wafa Sultan

Par **Kem**, le **22/06/2009** à **13:30**

J'ai fait quelques recherches rapides sur le net : il est bon que les personnes élevées dans le monde musulman puissent témoigner. Je vais me pencher plus longuement sur les écrits de cette dame.

Merci, 406.

Par **Camille**, le **23/06/2009** à **07:25**

Bonjour,
[quote="406":x282gy6i]je pense qu'il faut dissocier "signe religieux" et "voile intégrale".
dans le journal ce matin, une personne disait. on va interdire le voile, ensuite le port de la croix etc...je trouve qu'il confond tout. on ne parle que du visage et rien d'autre. une question de sécurité aussi…
[/quote:x282gy6i]
Oui et non, cette personne n'a pas tort...
Parce que le problème n'est pas tout à fait "signe religieux" ou pas, mais signe (religieux ou non) porté avec ostentation ou pas, traduisant une volonté délibérée de faire passer, dans la vie courante, un certain message.
Un signe religieux est acceptable et doit être accepté du moment qu'il reste discret. Or, que ce soit la birqa ou le voile islamique, la connotation religieuse ne peut pas être évacuée, quoi qu'on en dise, [b:x282gy6i][u:x282gy6i]et[/u:x282gy6i][/b:x282gy6i] sont tout sauf discrets.
Un peu comme si on se promenait en sandalettes et en robe de moine ou en religieuse en disant "non, non, c'est pas du tout religieux, mais c'est parce que je trouve ça très seyant et conforme à nos bonnes vieilles traditions républicaines".
Et justement, à propos de croix, si tous les chrétiens pratiquants se trimbalaient tous les jours dans les rues en portant une croix grandeur nature, façon Jésus sur le chemin du Golgotha, pieds nus et avec une couronne d'épines sur la tête, pour se rendre au bureau, pas dit que le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

port de la croix ne poserait pas problème... Donnant ainsi raison à cette personne.

(de même si quelqu'un se baladait fesses nues sous prétexte de réactiver la pratique révolutionnaire - bien que mal digérée - des "sans culottes"...)

Par **Murphys**, le **23/06/2009** à **14:16**

[quote="Camille":iat2oiz0]Bonjour,
[quote="406":iat2oiz0]je pense qu'il faut dissocier "signe religieux" et "voile intégrale".
dans le journal ce matin, une personne disait. on va interdire le voile, ensuite le port de la croix etc...je trouve qu'il confond tout. on ne parle que du visage et rien d'autre. une question de sécurité aussi…
[/quote:iat2oiz0]
Oui et non, cette personne n'a pas tort...
Parce que le problème n'est pas tout à fait "signe religieux" ou pas, mais signe (religieux ou non) porté avec ostentation ou pas, traduisant une volonté délibérée de faire passer, dans la vie courante, un certain message.
Un signe religieux est acceptable et doit être accepté du moment qu'il reste discret. Or, que ce soit la birqa ou le voile islamique, la connotation religieuse ne peut pas être évacuée, quoi qu'on en dise, [b:iat2oiz0][u:iat2oiz0]et[/u:iat2oiz0][/b:iat2oiz0] sont tout sauf discrets.
Un peu comme si on se promenait en sandalettes et en robe de moine ou en religieuse en disant "non, non, c'est pas du tout religieux, mais c'est parce que je trouve ça très seyant et conforme à nos bonnes vieilles traditions républicaines".
Et justement, à propos de croix, si tous les chrétiens pratiquants se trimbalaient tous les jours dans les rues en portant une croix grandeur nature, façon Jésus sur le chemin du Golgotha, pieds nus et avec une couronne d'épines sur la tête, pour se rendre au bureau, pas dit que le port de la croix ne poserait pas problème... Donnant ainsi raison à cette personne.

(de même si quelqu'un se baladait fesses nues sous prétexte de réactiver la pratique révolutionnaire - bien que mal digérée - des "sans culottes"...)[/quote:iat2oiz0]

Où y'a t'il interdiction de porter un signe religieux ostentatoire dans la rue?

Par **Katharina**, le **23/06/2009** à **16:15**

Perso je le comprends dans les écoles pour des mesures de sécurité comme l'affaire CEDH, 4 décembre 2008 Madame Drogru. (refus d'enlever le voile lors d'un cours d'EPS qui a conduit à une exclusion)

Ou dans l'affaire CEDH, 3 février 2005 Leyla Sahin contre Turquie, où l'étudiante était infirmière il me semble même si là par contre c'était une interdiction générale même aux cours théoriques donc je ne suis pas tout à fait d'accord.

Je trouve qu'il est évident que le port du voile ou d'une burka ne soit pas compatible avec certains enseignements.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pareil pour les contrôles d'identité ou autre.

Par contre je pense qu'il ne faut pas oublier que l'acte de prêcher ses croyances doit être protégé selon la CEDH 25 mai 1993 : Kokinakis contre Grèce , la liberté religieuse implique le droit de manifester sa religion tant que ça ne vire pas au prosélytisme.

Donc je comprends qu'on veuille limiter le port du voile ou la burka si c'est pour des raisons de sécurité ou d'égalité de traitement (contrôle d'identité), mais à part ça je trouve normal de laisser les étrangers exprimer leur religion et faire leur propre choix.

:oops:

Je crois que j'ai dévoilé mon penchant pour les libertés publiques Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **23/06/2009** à **16:35**

Franchement c'est du grand n'importe quoi en France ce débat sur le voile/burqa/...
Quoi la dignité de la femme? elle est où la dignité des gamine de même pas 14 ans qui se baladent à moitié à poile dans la rue sous la pression de la mode? et ça on n'a jamais parler de l'interdire.
Signes religieux ostentatoires? on va faire quoi ensuite? comme Pierre Ier on va obliger tout le monde à se raser la barbe, se faire couper les mèches de cheveux, ne pas porter de Kipah/chapeaux noirs? Et les boubous? moi franchement je suis pour qu'on interdise de porter des maillots de foot. Et puis les curés et pasteurs, il vont devoir ôter tout signe distinctif dès les marches de l'Eglise franchies (même le petit col blanc si cher aux curés).

Il y a moins de 50 ans la législature de l'Assemblée Nationale était ouverte par le député-maire de Dijon qui a béni l'Assemblée au nom du dieu catholique et en faisant une prière ... ça n'a gêné personne (même les radicaux et les communistes n'ont pas hurlés plus que ça). Ce petit homme député-maire venait en soutane à l'Assemblée, on lui doit un des apéritifs français parmi les plus connus : c'était le Chanoine Kirr.
Au tout début de la IIIème République pendant la durée d'une législature, l'Assemblée Nationale avait même une salle de prière pour le député de Pontarlier, un musulman (pour éviter qu'il aille faire ses ablutions dans la Seine).

Après qu'il n'y ait pas d'horaires spéciaux pour les femmes à la piscine municipale ou que l'hôpital ne soit pas obligé de maintenir en permanence un personnel féminin en gynéco c'est un autre problème. Elle doivent également l'enlever pour permettre leur identification en cas de contrôle (et bien sur poser non voilée sur leurs photos d'identité).

Ce qui me choque en France c'est la réinterprétation de la loi de 1905. La laïcité à la française ce n'est pas dire merde à la religion ou a une religion, c'est ne pas mettre une religion au-dessus des autres. Même les fonctionnaires devraient avoir le droit de porter des signes de leur croyance, tant que leur croyance n'influe pas sur leur travail. Les salles de prière, les chapelles dans les bâtiments publiques, les aéroports ... ne me gênent pas, je trouve ça même bien qu'on permette aux travailleurs de pratiquer librement leur foi sans que cela ne perturbe le travail outre mesure.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Le problème, comme le rappelle l'auteur du blog que j'ai posté plus haut, ce n'est pas l'exercice de la foi, mais comment faire pour permettre à ces personnes de s'intégrer dans la République tout en leur permettant au mieux de pratiquer leur foi (le "au mieux" sous-entend que ce n'est pas à la République de contrevenir à ses principes).

Par **Camille**, le **23/06/2009** à **17:07**

Bonjour,
[quote="Murphys":22fejafo]
Où y'a t'il interdiction de porter un signe religieux ostentatoire dans la rue?[/quote:22fejafo]
Pourquoi ne lisez-vous jamais attentivement ce qu'on écrit ?

[quote="406":22fejafo]
[b:22fejafo][u:22fejafo]dans le journal ce matin, une personne disait. on va interdire le voile, ensuite le port de la croix etc...[/u:22fejafo][/b:22fejafo]
[/quote:22fejafo]

Par **d4im**, le **23/06/2009** à **19:03**

[quote="Camille":p4j1qxzy]Bonjour,
[quote="d4im":p4j1qxzy]
Mais une interdiction générale...
Mais pourquoi ils veulent faire passer une telle loi ?
[/quote:p4j1qxzy]
Vous n'avez pas manqué de noter, j'espère, que dans certains pays, le port du voile n'est pas seulement autorisé, mais est obligatoire, et imposé même aux non musulmans.
De là à penser que l'autorisation pourrait n'être qu'une première étape...

Certains groupes extrémistes, voire gouvernements, ne cachent pas qu'ils souhaiteraient voir établir les lois islamiques dans d'autres pays que les leurs.[/quote:p4j1qxzy]

Et ?

C'est la République ici. On parle d'un loi française. Pour la France.

Par **Murphys**, le **23/06/2009** à **20:41**

[quote="akhela":1oc1k620]

Ce qui me choque en France c'est la réinterprétation de la loi de 1905. La laïcité à la française ce n'est pas dire merde à la religion ou a une religion, c'est ne pas mettre une religion au-dessus des autres. Même les fonctionnaires devraient avoir le droit de porter des signes de leur croyance, tant que leur croyance n'influe pas sur leur travail. Les salles de prière, les chapelles dans les bâtiments publiques, les aéroports ... ne me gênent pas, je trouve ça

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

même bien qu'on permette aux travailleurs de pratiquer librement leur foi sans que cela ne perturbe le travail outre mesure.
[/quote:1oc1k620]

La c'est toi qui réinterprète la loi de 1905. Quand elle a été voté, le crédo était simple: la religion n'est qu'une affaire privée, elle n'interfère plus dans la vie politique et doit s'écraser devant les lois de la République qui elles ne doivent plus être prises au regard des différentes religions. De sorte que les religions aujourd'hui ne devraient pas obtenir des pouvoirs publics des aménagements pour la pratique de la religion.

Par **akhela**, le **23/06/2009** à **21:16**

Tu ne fais que redire ce que j'ai dit, je ne dit finalement rien d'autre.
Oui les religions doivent respecter les lois de la République, pour autant la République n'organise pas de chasse aux sorcières ou de pogroms, or les lois anti-voiles ne sont rien d'autre que la version moderne des bonnes vieilles lois antisémites ou antiprotestants. C'est la dragonade moderne.
La loi n'a pas à obliger de tenir compte des croyances (pas d'obligation d'aménager des lieux de prières, d'avoir une garde féminine en gynéco), pour autant la loi n'a pas non plus le droit d'interdire l'expression de la foi (pas le droit d'interdire le voile, d'interdire les salles de prière dans les lieux publics tant que cela ne perturbe pas le fonctionnement du service public, donc à contrario, les horaires aménagés des piscines perturbant le service public par définition, ces règlements sont illégaux).

Par **Gab2**, le **23/06/2009** à **21:35**

Bonjour à tous,

Tout à fait d'accord.

D'autant qu'on est en train de s'apercevoir et c'est pas trop tôt, qu'à trop vouloir imposer nos valeurs laïques à des musulmans, on n'obtient que du radicalisme religieux.

Pour le coup, je fais référence aux écoles musulmanes qui s'ouvrent en France suite à l'interdiction du voile dans les écoles publiques.

Il ne faut pas qu'on se croit avoir le pouvoir d'interdire quoi que ce soit aux musulmans. Toute réaction "totalitaire" de notre part, n'aura que pour effet de conduire les étrangers dans un radicalisme de toute sorte.

On n'a pas le pouvoir d'imposer aux citoyens du monde notre propre vision de la femme.
C'est dommage mais c'est pas par l'interdiction de la Burka qu'on n'y arrivera.

Cordialement.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Murphys**, le **23/06/2009** à **22:17**

[quote="akhela":1qq1z7q4]Tu ne fais que redire ce que j'ai dit, je ne dit finalement rien d'autre. Oui les religions doivent respecter les lois de la République, pour autant la République n'organise pas de chasse aux sorcières ou de pogroms, or les lois anti-voiles ne sont rien d'autre que la version moderne des bonnes vieilles lois antisémites ou antiprotestants. C'est la dragonade moderne.
La loi n'a pas à obliger de tenir compte des croyances (pas d'obligation d'aménager des lieux de prières, d'avoir une garde féminine en gynéco), pour autant la loi n'a pas non plus le droit d'interdire l'expression de la foi (pas le droit d'interdire le voile, d'interdire les salles de prière dans les lieux publics tant que cela ne perturbe pas le fonctionnement du service public, donc à contrario, les horaires aménagés des piscines perturbant le service public par définition, ces règlements sont illégaux).[/quote:1qq1z7q4]

Tu prônes la possibilité pour les fonctionnaires d'afficher leur religion, la loi de 1905, ce n'est pas ça. 1905 c'est pas de religion dans l'Etat, et les fonctionnaires c'est l'Etat. La religion est dans le privé pas dans les services "publiques".

Par **Murphys**, le **23/06/2009** à **22:22**

[quote="Gab2":pa6g1tew]Bonjour à tous,

Tout à fait d'accord.

D'autant qu'on est en train de s'apercevoir et c'est pas trop tôt, qu'à trop vouloir imposer nos valeurs laïques à des musulmans, on n'obtient que du radicalisme religieux.

Pour le coup, je fais référence aux écoles musulmanes qui s'ouvrent en France suite à l'interdiction du voile dans les écoles publiques.

Il ne faut pas qu'on se croit avoir le pouvoir d'interdire quoi que ce soit aux musulmans. Toute réaction "totalitaire" de notre part, n'aura que pour effet de conduire les étrangers dans un radicalisme de toute sorte.

On n'a pas le pouvoir d'imposer aux citoyens du monde notre propre vision de la femme. C'est dommage mais c'est pas par l'interdiction de la Burka qu'on n'y arrivera.

Cordialement.[/quote:pa6g1tew]

Tu dis tout simplement que l'on doit renier en partie nos principes fondamentaux. La France a des valeurs fondamentales, les français où les étrangers qui y résident doivent les respecter, point barre. Si ils n'aiment pas les valeurs fondamentales d'un pays, ils n'ont qu'a s'en aller. Moi j'irais pas vivre dans un pays dont j'exècre les valeurs fondamentales: Arabie Saoudite, Israel, etc... et si la France devait renier ses valeurs fondamentales et en adopter que je ne peux accepter, je m'en vais.
A un moment faut être cohérent.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **akhela**, le **23/06/2009** à **22:33**

La loi de 1905 n'a jamais visé a interdire aux fonctionnaires d'afficher leurs convictions religieuses, s'était tout simplement impensable en 1905, c'est du bon gros révisionnisme historique, merde quoi, la France était à l'époque à 90% catholique dont au moins 75% de pratiquant. C'est d'ailleurs justement parce que la France était à 90% catholique qu'il n'y avait pas de problème (le peu de juifs et de protestants ne posait pas de problème, d'une part à cause du fort antisémitisme et de l'autre parce que les valeurs religieuses des protestants sont très proches de celles des catholiques).
Le fait pour un fonctionnaire de porter une kipah ou un voile ou une croix n'engage en rien l'Etat et ne perturbe pas le service publique (sauf à tomber sur un usager raciste ou un ayatollah laïcard).

Par **Murphys**, le **23/06/2009** à **22:45**

La laicité de 1905, c'est pourtant ça. Le révisionnisme c'est de dire que 1905 est une loi de respect des religions alors qu'elle a été votée pour dire que la religion c'est dans le domaine privé, pas dans le domaine publique. On était dans l'anticléricalisme à l'époque, et dans l'anti-religieux: zero religion dans la fonction publique.

Par **fan**, le **23/06/2009** à **22:58**

Le voile est un signe de pureté de la femme, dixit l'un de mes profs, pourquoi leur enlever ? Et puis, il faudrait peut-être changer de siècle, non ! Il me semble qu'il faut plus conciliant, envers les autres religions. A la fac, nombreuses sont les étudiantes qui portent le voile et affichent un sourire aux autres étudiant(e)s et à leurs concitoyyennes. Quant à moi, je porte une croix -pas une grande- ainsi que des médailles. Je serais pour un cours d'histoire des différentes religions, pour mieux les connaître.

Par **Murphys**, le **24/06/2009** à **00:07**

A l'heure où 90% des foyers français ont internet, la non connaissance d'une religion, que ce soit son dogme ou son histoire, ne vient que d'un manque d'intérêt pour la question.

Par **fan**, le **24/06/2009** à **02:47**

Désolée Murphys mais en ce qui me concerne j'ai d'autres choses plus importantes à faire ces jours-ci : Mes épreuves d'examen.

Faux : il y a encore des gens qui n'ont pas internet et qu'en au pourcentage pour ceux qui l'on

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

doit être moindre notamnent parmi les étudiants car les ordinateurs sont nombreux dans les facs d'une part, et d'autre part, ils ne sont pas forcément trés argentés.

J'ai eu de la chance d'avoir la possibilité de bénéficier du prêt étudiant pour le premier portable, qu'en aux suivants c'étaient des promos.

Fin de la parenthèse.

Par **akhela**, le **24/06/2009** à **07:27**

[quote="Murphys":8rbfttzb]La laicité de 1905, c'est pourtant ça. Le révisionnisme c'est de dire que 1905 est une loi de respect des religions alors qu'elle a été votée pour dire que la religion c'est dans le domaine privé, pas dans le domaine publique. On était dans l'anticléricalisme à l'époque, et dans l'anti-religieux: zero religion dans la fonction publique.[/quote:8rbfttzb]

Que la religion soit une affaire privée selon la loi de 1905 certainement, mais il n'a jamais été question d'en interdire les signes (l'anticléricalisme signifie qu'on emmerde les prêtres, pas les croyants), ça c'est un développement très récent.
Et surtout c'est de la connerie, de l'intolérance à l'état pure et contraire aux principes de la République.

Par **pipou**, le **24/06/2009** à **08:00**

[quote="fan":100w1scf]Le voile est un signe de pureté de la femme, dixit l'un de mes profs, pourquoi leur enlever ? Et puis, il faudrait peut-être changer de siècle, non ! Il me semble qu'il faut plus conciliant, envers les autres religions. [/quote:100w1scf]

Ben justement, en France ils font déjà beaucoup d'efforts pour eux, créer des programmes d'aide sociale, autoriser la création d'écoles du soir pour apprendre les bases du coran, mais eux aussi devraient faire un effort, en n'imposant pas leurs convictions aux autres.

Trouves-t-on des églises, temples, pagotes chinoises dans les pays arabes ? Non, car tout insigne religieux y est interdit. Il est même formellement interdit d'apporter des statuettes ou images représentant des divinités, sur leur territoire. La soeur de ma maman, ma tante donc, habite un pays arabe, et malgré leur ouverture d'esprit (un peu du genre Dubaï, port du voile léger, pas une burka entière), ils fouillent toutes les valises à la douane, à la recherche dedits objets religieux. Tu trouves ça juste toi, que eux, n'acceptent aucun signe religieux sur leur territoire, mais qu'ils viennent imposer leur mode de vie dans un Etat qui n'était pas le leur initialement, et qu'ils se révoltent lorsque le gouvernement prends des mesures restrictives quant à l'expression de leur religion ? Tu trouves ça juste toi ? La France a des principes sur la séparation de l'Etat, donc de la fonction publique, de la religion. Et cela depuis bien avant l'arrivée massive d'immigrants maghrébins. Pourquoi changeraient-ils leur politique pour eux ? Ils sont dans leur pays après tout.

[quote:100w1scf]
A la fac, nombreuses sont les étudiantes qui portent le voile et affichent un sourire aux autres

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

étudiant(e)s et à leurs concitoyyennes. Quant à moi, je porte une croix -pas une grande- ainsi que des médailles. [/quote:100w1scf]

Encore une fois, fan, comme sur un précédent sujet, tu confonds "amitié" et "différences religieuses". Des jeunes filles arabes portent le voile à la fac et sourient. Chez moi aussi, et alors ? Porter le voile ne veut pas forcément dire qu'on est méchant et raciste, on peut être gentil, et afficher ses convictions religieuses d'une façon [u:100w1scf][b:100w1scf]privée[/b:100w1scf][/u:100w1scf], sans heurter les convictions religieuses d'autrui, tout en respectant les principes étatiques français, en acceptant de n'afficher aucun signe religieux dans la fonction [u:100w1scf][b:100w1scf]publique[/b:100w1scf][/u:100w1scf].

J'ai beaucoup d'amies d'origine arabes qui sont plutôt "modernes", elles ne portent pas le voile, leur famille ne fait pas pression sur elles. Mais ça ne les empêche pas d'avoir leur conviction, de croire en leur Dieu, tout en acceptant que d'autres religions aient leurs convictions aussi. Je pense que pour pouvoir vivre en paix et en harmonie dans une mixité, il faut pouvoir respecter l'un l'autre, sans être extrémiste, sans être fanatique, en gardant toutefois ses convictions. On peut les partager, en parler, pour en savoir plus l'un de l'autre.

[quote:100w1scf]Je serais pour un cours d'histoire des différentes religions, pour mieux les connaître.[/quote:100w1scf]

Eh bien il en existe. Pas sur la fac, pas sur le campus, mais il existe certainement des colloques, conférences et autre journée pour apprendre à se connaître l'un de l'autre, il suffit juste de se tenir au courant.

Et puis, comme Murphys l'a bien dit aussi, si tu veux en savoir plus, il y a toujours internet. Peut-être que d'autres n'y ont pas accès, mais comme je l'ai dit, il y a certainement des colloques ou journée ouverte sur ce genre de sujet. Rien ne les empêche d'y aller.

[quote:100w1scf]Désolée Murphys mais en ce qui me concerne j'ai d'autres choses plus importantes à faire ces jours-ci : Mes épreuves d'examen. [/quote:100w1scf]

Ton envie de connaître la religion d'autrui ne va pas s'envoler d'ici quelques jours, après tes ;)

examens non ? Tu peux toujours regarder après, rien ne presse Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **24/06/2009** à **09:51**

Bonjour,
[quote="d4im":3qdo3epe]
Et ?

C'est la République ici. On parle d'un loi française. Pour la France.[/quote:3qdo3epe]
On est bien d'accord...
Justement.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **24/06/2009** à **10:24**

Bonjour,
[quote="Murphys":3w4yamv5]
De sorte que les religions aujourd'hui ne devraient pas obtenir des pouvoirs publics des aménagements pour la pratique de la religion.[/quote:3w4yamv5]
Oui, mais il me semble qu'une grande partie du patrimoine religieux est, directement ou indirectement, propriété de l'Etat. Sans parler des édifices classés monuments historiques. Donc, pour ceux-là, pas anormal que l'Etat mette la main à la poche pour les entretenir.

On pourrait d'ailleurs avoir une interprétation différente de la laïcité : participation de l'Etat indistinctement, sans favoritisme marqué pour l'une ou l'autre religion, et sans s'impliquer directement dans la nature même de l'activité religieuse, au même titre que des subventions qu'il accorde à des associations loi de 1901.
Dans le cas contraire, ça signifierait que l'Etat laisse les religions se débrouiller avec des financements purement privés, ce qui, quelque part, créerait une discrimination entre citoyens, au sens laïc du terme, ce coup-ci.
Or, l'Etat doit garantir la liberté de culte...
D'une certaine manière, pour pouvoir garantir cette liberté, il doit mettre la main à la poche. A y regarder de près, il n'y a même pas d'autre solution.
Un peu comme s'il laissait l'initiative de la construction d'établissements de sports ou de théatres aux seuls investisseurs privés.
(surtout quand on sait que des investisseurs privés n'ont pas forcément les buts qu'ils affichent ouvertement).

Donc, la question n'est pas si facile à résoudre.

Par **Camille**, le **24/06/2009** à **10:28**

Bonjour,
[quote="fan":1g9h51hq]Le voile est un signe de pureté de la femme, dixit l'un de mes profs, pourquoi leur enlever ?[/quote:1g9h51hq]
On pourrait peut-être lui répondre que la ceinture de chasteté aussi est un signe, c'est même un signe encore plus fort et plus efficace sur ce sujet... Il pourrait peut-être lancer une nouvelle mode ?
D'autant qu'il ferait travailler les serruriers en plus des couturiers...
:roll:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **24/06/2009** à **10:34**

Bonjour,
[quote="Murphys":1xuit868]A l'heure où 90% des foyers français ont internet, la non

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

connaissance d'une religion, que ce soit son dogme ou son histoire, ne vient que d'un manque d'intérêt pour la question.[/quote:1xuit868]
Plutôt d'accord, le problème est que, sur internet et sur ce sujet en particulier, on y trouve "à boire, à manger et tout et n'importe quoi".
(vous me direz, il n'y a pas que les religions qui soient concernées par le problème sur Internet...)
Ce qui fait qu'on a de fortes chances (ou risques) de passer à côté de l'essentiel. On le constate de plus en plus aujourd'hui. Même parmi ceux (surtout parmi ceux) qui se disent "pratiquants"...

Par **jeeecy**, le **24/06/2009** à **10:59**

je pense qu'il faut recadrer le débat sur ce sujet

on n'est pas là pour débattre sur la loi de 1905 (vous pouvez créer un autre sujet si vous le voulez), mais sur le port de la burqa
;)

merci de revenir à ce débat Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **24/06/2009** à **13:47**

[quote="jeeecy":gcp7a36z]je pense qu'il faut recadrer le débat sur ce sujet

on n'est pas là pour débattre sur la loi de 1905 (vous pouvez créer un autre sujet si vous le voulez), mais sur le port de la burqa
;)

merci de revenir à ce débat Image not found or type unknown [/quote:gcp7a36z]

Je ne suis pas tout a fait d'accord Jeecy, les deux sont intimement liés surtout qu'elle sert d'argument à l'interdiction.

Par **akhela**, le **24/06/2009** à **13:50**

[quote="Camille":3aj2sjhl]Bonjour,
[quote="Murphys":3aj2sjhl]
De sorte que les religions aujourd'hui ne devraient pas obtenir des pouvoirs publics des aménagements pour la pratique de la religion.[/quote:3aj2sjhl]
Oui, mais il me semble qu'une grande partie du patrimoine religieux est, directement ou indirectement, propriété de l'Etat. Sans parler des édifices classés monuments historiques.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Donc, pour ceux-là, pas anormal que l'Etat mette la main à la poche pour les entretenir.

On pourrait d'ailleurs avoir une interprétation différente de la laïcité : participation de l'Etat indistinctement, sans favoritisme marqué pour l'une ou l'autre religion, et sans s'impliquer directement dans la nature même de l'activité religieuse, au même titre que des subventions qu'il accorde à des associations loi de 1901.
Dans le cas contraire, ça signifierait que l'Etat laisse les religions se débrouiller avec des financements purement privés, ce qui, quelque part, créerait une discrimination entre citoyens, au sens laïc du terme, ce coup-ci.
Or, l'Etat doit garantir la liberté de culte...
D'une certaine manière, pour pouvoir garantir cette liberté, il doit mettre la main à la poche. A y regarder de près, il n'y a même pas d'autre solution.
Un peu comme s'il laissait l'initiative de la construction d'établissements de sports ou de théatres aux seuls investisseurs privés.
(surtout quand on sait que des investisseurs privés n'ont pas forcément les buts qu'ils affichent ouvertement).

Donc, la question n'est pas si facile à résoudre.[/quote:3aj2sjhl]

C'est d'ailleurs le cas Camille. Pour faire passer la loi de 1905, les anticléricaux primaires ont du lachés le fait que les édifices religieux passeraient sous la propriété de l'Etat et des communes, à charge pour eux des les entretenir et de les mettre à disposition des religions (en échange, le personnel religieux n'est plus salarié de l'Etat).

Par **Kem**, le **24/06/2009** à **16:58**

Oui tiens d'ailleurs ...

Le personnel religieux en Belgique est salarié ... du ministère de la justice !!

Et oui ... chose peu connue ^:p

Par **Camille**, le **24/06/2009** à **17:10**

Bonjour,
En réalité, si j'ai tout bien suivi, cette loi - de ce point de vue - n'a pas changé grand chose.
Une grande partie des édifices religieux étaient déjà propriété de l'Etat depuis le Concordat de 1801, pour tous les édifices confisqués à la Révolution (novembre 1789). Cette loi n'a fait que formaliser (textuellement) plus précisément les "règles légales de fonctionnement" et surtout mettre en place un inventaire complet qui n'a pas été sans quelques "frottements"...

Sauf erreur de ma part, en Alsace-Lorraine, les personnels religieux sont toujours sous couvert du Concordat, donc toujours salariés par l'Etat, il me semble.

Maintenant, je serais incapable de définir le statut actuel d'une mosquée à Riquewhir ou d'un

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Ayatollah à Souffelweyersheim...
8)

Image not found or type unknown

Par **d4im**, le **24/06/2009** à **17:13**

[quote="Camille":3f7yz7v5]Bonjour,
[quote="d4im":3f7yz7v5]
Et ?

C'est la République ici. On parle d'un loi française. Pour la France.[/quote:3f7yz7v5]
On est bien d'accord...
Justement.[/quote:3f7yz7v5]

Bah non, justement. La république, c'est un régime de liberté.

[quote="Camille":3f7yz7v5]On pourrait d'ailleurs avoir une interprétation différente de la laïcité : participation de l'Etat indistinctement, sans favoritisme marqué pour l'une ou l'autre religion, et sans s'impliquer directement dans la nature même de l'activité religieuse, au même titre que des subventions qu'il accorde à des associations loi de 1901.
Dans le cas contraire, ça signifierait que l'Etat laisse les religions se débrouiller avec des financements purement privés, ce qui, quelque part, créerait une discrimination entre citoyens, au sens laïc du terme, ce coup-ci.
Or, l'Etat doit garantir la liberté de culte... [/quote:3f7yz7v5]

Bah ca existe déjà, non pas au nom de la liberté de culte, mais au nom de l'intérêt général.

CE 16 mars 2005 : "Le principe constitutionnel de laïcité, qui implique neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales de la République et traitement égal des différents cultes, n'interdit pas, par lui-même, l'octroi dans l' intérêt général ou dans celui des territoires dont ces collectivités ont la charge et dans le respect des conditions définies par la loi, de certaines subventions à des activités ou des équipements dépendant des cultes."

Par **jeeecy**, le **24/06/2009** à **18:06**

RAPPEL : ce sujet est là pour le débat sur la burqa

Merci de créer un autre sujet pour vos débats sur la loi de 1905

Par **Murphys**, le **24/06/2009** à **19:58**

[quote="Camille":3lql3n8w]Bonjour,
Sauf erreur de ma part, en Alsace-Lorraine, les personnels religieux sont toujours sous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

couvert du Concordat, donc toujours salariés par l'Etat, il me semble.
[/quote:3lql3n8w]

Oui et d'ailleurs ça m'emmerde violemment de voir mes impôts financer ce que je considère être une secte, ou du moins pour laquelle je n'ai et ne souhaite avoir aucun lien. La solution serait de moderniser cet archaïsme en prenant exemple sur la loi allemande: seuls ceux qui se déclarent croyants payent.

Par **pipou**, le **24/06/2009** à **20:52**

:lol:

oui mais certains pourraient se déclarer non croyants pour ne pas payer Image not found or type unknown

:arrow:

okay je sors Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **24/06/2009** à **21:12**

Si tu payes cette taxe, tu peux te marier, faire baptiser tes enfants à l'eglise etc... sinon ...

Par **akhela**, le **24/06/2009** à **21:36**

[quote="Murphys":1cobj1vf]Si tu payes cette taxe, tu peux te marier, faire baptiser tes enfants à l'eglise etc... sinon ...[/quote:1cobj1vf]

D'un autre côté dans ce cas je refuse que l'on finance publiquement la culture.

Par **Murphys**, le **24/06/2009** à **22:52**

Ce serait logique si la France n'avait pas sa fameuse exception culturelle que souhaitent détruire ensemble les US et l'UE.

Par **fan**, le **26/06/2009** à **22:05**

A Camille : je sais qu'en l'Alsace-Lorraine les prêtres sont des fonctionnaires mais c'est parce qu'ils ont été occupés par la Prusse puis l'Allemagne. C'est normal, pour eux ils n'auraient pas compris la suppression de ce régime.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Toutes les religions devraient alors payer, Camille selon toi ?

Par **Camille**, le **27/06/2009** à **09:56**

Bjr,
[quote="Murphys":1dumqavo]Ce serait logique si la France n'avait pas sa fameuse exception culturelle que souhaitent détruire ensemble les US et l'UE.[/quote:1dumqavo]
:D :roll:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **27/06/2009** à **10:14**

Bonjour,
[quote="fan":291yetec]A Camille : je sais qu'en l'Alsace-Lorraine les prêtres sont des fonctionnaires mais c'est parce qu'ils ont été occupés par la Prusse puis l'Allemagne. C'est normal, pour eux ils n'auraient pas compris la suppression de ce régime.
[/quote:291yetec]
Je ne vois pas trop bien pourquoi ils n'auraient pas compris de changer de régime puisqu'ils redevenaient Français, donc soumis au régime français. Normalement, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Ils auraient préféré rester Prussiens ?
D'autant que, par leurs fonctions éclésiastiques, les prêtres et autres membres du clergé ne sont pas censés adopter des attitudes revendicatives en termes de salaires...

[quote="fan":291yetec]
Toutes les religions devraient alors payer, Camille selon toi ?[/quote:291yetec]
C'est-à-dire ?
Il y a deux solutions : l'Etat subventionne indistinctemment et sans favoritisme (*) ou il ne finance personne. Dans ce cas, on ne pourra pas s'étonner que des églises soient financées par des capitaux privés, donc forcément d'origine plus ou moins incontrôlée et dans des buts pas toujours bien clairs.

Euh... compte tenu des trésors accumulés dans les caves du Vatican, dont personne ne connaît exactement l'ampleur, je doute que le Pape dépose un jour le bilan...

(*) et là, pour abonder dans le sens de Murphys, il faudra, avec encore plus d'acuité, pouvoir définir la limite entre églises et sectes, problématique qui ressemble beaucoup à un "GBM" (traduction du sigle en MP...), dès qu'on cherche à la définir à partir de critères purement laïcs.

Par **Murphys**, le **27/06/2009** à **10:16**

[quote="Camille":2c7jd3z7]Bjr,
[quote="Murphys":2c7jd3z7]Ce serait logique si la France n'avait pas sa fameuse exception

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

culturelle que souhaitent détruire ensemble les US et l'UE.[/quote:2c7jd3z7]
:D :roll:

Image not found or type unknown [/quote:2c7jd3z7]

Quelle argumentation, je m'incline.

Notre exception culturelle a toujours été critiquée, et elle l'est toujours. Subventions, quotas..libre concurrence tout ça...

Par **akhela**, le **27/06/2009** à **10:20**

[quote="fan":ys49d7my]A Camille : je sais qu'en l'Alsace-Lorraine les prêtres sont des fonctionnaires mais c'est parce qu'ils ont été occupés par la Prusse puis l'Allemagne. C'est normal, pour eux ils n'auraient pas compris la suppression de ce régime.
Toutes les religions devraient alors payer, Camille selon toi ?[/quote:ys49d7my]

Non ce n'est pas le régime Allemand, c'est le régime français du Concordat de 1804, et il était hors de question pour les alsaciens de régresser au niveau français en 1919.

Par **Camille**, le **27/06/2009** à **10:21**

Bonjour,
[quote="akhela":21ysflvo]
D'un autre côté dans ce cas je refuse que l'on finance publiquement la culture.[/quote:21ysflvo]
Bien d'accord.
On pourrait presque en dire autant des autoroutes (j'ai pas de bagnole), des lignes TéGéVé (je ne prends jamais le train), des aéroports (kif-kif), etc., etc., etc...

Par **Murphys**, le **27/06/2009** à **10:33**

[quote="Camille":2clfdouv]Bonjour,
[quote="akhela":2clfdouv]
D'un autre côté dans ce cas je refuse que l'on finance publiquement la culture.[/quote:2clfdouv]
Bien d'accord.
On pourrait presque en dire autant des autoroutes (j'ai pas de bagnole), des lignes TéGéVé (je ne prends jamais le train), des aéroports (kif-kif), etc., etc., etc...[/quote:2clfdouv]

Les autoroutes ont été privatisés, ça a quand même fait grand bruit, au vu du caractère soldes monstres sur le patrimoine de la France. Et Aujourd'hui comme par miracle les prix des péages augmentent.

Edit: J'ai honte, je souhaite que l'Alsace Lorraine soit laique elle aussi et que les curés n'aient

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pas à étre fonctionnaire et ensuite recevoir une retraite de colonel (pour service rendu à qui?) payé par le contribuable. Qu'on demande à la hiérarchie de payer, elle a les moyens. Pourquoi ne pas faire payer l'Etat pour les salaires de tout les employés de France? Ce serait plus simple pour les Entreprises et ce serait dans la droite lignée de c'est que le le libéralisme économique aujourd'hui mais là on dévie violemment.

edit 2 : et puis au fond, comparer la religion et des services publiques (pour certains), quand même...

Par **Piper**, le **10/07/2009** à **23:29**

[quote="Murphys":jwmkluny][quote="Gab2":jwmkluny]Bonjour à tous,

Tout à fait d'accord.

D'autant qu'on est en train de s'apercevoir et c'est pas trop tôt, qu'à trop vouloir imposer nos valeurs laïques à des musulmans, on n'obtient que du radicalisme religieux.

Pour le coup, je fais référence aux écoles musulmanes qui s'ouvrent en France suite à l'interdiction du voile dans les écoles publiques.

Il ne faut pas qu'on se croit avoir le pouvoir d'interdire quoi que ce soit aux musulmans. Toute réaction "totalitaire" de notre part, n'aura que pour effet de conduire les étrangers dans un radicalisme de toute sorte.

On n'a pas le pouvoir d'imposer aux citoyens du monde notre propre vision de la femme. C'est dommage mais c'est pas par l'interdiction de la Burka qu'on n'y arrivera.

Cordialement.[/quote:jwmkluny]

Tu dis tout simplement que l'on doit renier en partie nos principes fondamentaux. La France a des valeurs fondamentales, les français où les étrangers qui y résident doivent les respecter, point barre. Si ils n'aiment pas les valeurs fondamentales d'un pays, ils n'ont qu'a s'en aller. Moi j'irais pas vivre dans un pays dont j'exècre les valeurs fondamentales: Arabie Saoudite, Israel, etc... et si la France devait renier ses valeurs fondamentales et en adopter que je ne peux accepter, je m'en vais.
A un moment faut être cohérent.[/quote:jwmkluny]

Israel est une Démocratie, la bas les gens sont encore plus libre qu'ici. Cela n'a rien à voir avec les pays intégristes musulmans. Il y'a même plein de boutiques ouvertes le shabat, les femmes sont libre de se vêtir comme bon leur semble, il y'a la possibilité de manger du porc, certains restaurants ne sont pas casher, et servent de la nourriture ou le carne et le lacté sont mélangé alors que c'est théoriquement interdit dans le judaïsme. Donc par pitié svp, ne comparé pas ce pays à l'Arabie Saoudite, L'Iran ou que sais je encore.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sachaajuriste**, le **09/01/2010** à **16:32**

[quote="Piper":geubnryo]Bonsoir

Certains membres du gouvernent et de l'opposition serait tenté de faire passer une loi pour interdire la birqua.

Je me pose quelques questions à ce sujet. Si cet embryon de projet devait voir un jour le jour,

est ce compatible avec la liberté religieuse Image not found or type unknown certes j'imagine que beaucoup de femmes y sont contrainte par leurs époux, je n'imagine pas une femme portait ceci

volontairement mais comment le prouver Image not found or type unknown

De plus si l'on interdit un vêtement signe ostensible d'appartenance à une religion cela pourrait t'il avoir des conséquences sur les vêtements d'appartenance à une autre croyance religieuse comme notamment le voile chez les sœurs catholique ou les vêtements tout noir

des juifs orthodoxes par ex Image not found or type unknown [/quote:geubnryo]

Bonjour

je connais bien le sujet est franchement ce sont les integristes généralement les salafistes, musulmans radicaux
qui essaye de faie passer cela pour une exigence de la pratique religieuse de l islam... hors cela est faux !
Donc de ce fait, Le droit à la liberté religieuse pour la burqua doit etre ecarté puisque la consigne religieuse a été pervertis !.

L islam na pas évoqué la burqua mais uniqument le voile est encore il ya divergence.

Je pense que meme si la polemique provoqué sur la burqua est pour detourner l' intention des cocitoyens sur les vrais problémes; je pense tout de meme que la burqua ce long tissus qui couvre la femme de la tete aux pieds y compris le visage est dangereux et peut etre un véritable trouble à l'ordre public.

Sachez que beaucoup de musulmans y compris pratiquant s oppose à la burqua car ils craignent la stigmatisation, l amalagame et surtout ils voient en cette burqua une menace pour l islam .par la destruction des valeurs religieuse , droit et dignité des femmes musulmanes (les femmes musulmanes ont des droits et une dignité dans le droit musulman)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

et l'augmentation de l'islamophobie !.

Je suis pour l'interdiction de la burqua pas forcement par une loi [b:geubnryo]dans un premier temps car nous savons que les lois ne font pas avancer les mentalités , je suis partisane de l 'ouverture d'un dialogue car dans un contxte de tensions [/b:geubnryo]avec les extremistes une loi ne fera qu a aggraver le repli communautaire, et la radicalisation de la religion voir meme le racisme anti-occidantaux.

Il ne sont meme pas capable de comprendre le Coran et rejette les oulamas les téhologiens, savant musulmans et docteur de la sharia... alors la loi francaise je vous dis pas ..avec cette secte de la doctrine du wahabisme on n est pas sorti de l auberge.. le dialogue et l ouverture des frontiéres contre les communautarisme et la ghettorisation est une piste à laquelle les animateurs sociaux et politique doivent travailler dans un premier temps !.

Oui a la liberté de conscience et de culte (religion) à partir du moment ou celle ci ne cause pas trouble à l 'ordre public !

Je sais trés bien que le débat sur l identité nationale proposer par Nicolas sarkosy et son serviteur aveuglés Eric besson est un défouloir xénophobe contre les musulmans en premier plan meme si Ebesson le dément !.
Un ministére de l'identité nationale ne fera qu engendrer et reveiller les tensions et entretenir toute forme de radicalisation.

Je précise que dans un hadith qualifier d'authentique (Parole de la sagesse du prophéte Mohamed)
: est exigé aux croyants ou croyante musulmane lorsqu'ils émmigrent dans un pays non musulmans ou autre pays meme musulmans de respecter les lois du pays qu l 'accueille !

Alors du calme sarkosy arrete de t agiter ! reprenons le dialogue et cesser De creer les peurs pour monter les uns contre les autres ! La plupart des extremistes sont des ignorants , des ames errantes qui ont du mal a s 'integrer dans notre société (y compris à la foi islamique) tout simplement parce-que nous leur avons pas donner l occasion de se sentir francais , d 'exprimer leur citoyennetés et c est ains que certains se sont réfugiés dans l 'extremisme religieux, un peu pour exprimer consciement ou inconsciement de maniére excessivement ostentatoire leur besoin d exister ..pour alerter leur entourage de leur detresse existentiel et défier la société Française de les avoirs rejettés !

Comme j ai repondu à la Député Valerie Rosso-Debord, en présence du doyen O. CACHARD, Le Professeur de Droit Public E. Mangin et d autre personnalité présente lors du débat sur l'identité Nationale le mois dernier à la salle Raugraff à Nancy;

[b:geubnryo]"Est ce que l'origine de ce projet ministére de l identité nationale n est il pas la

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

conséquence des pertes des valeurs républicaines qui permettent à chacun de mieux exprimer sa citoyenneté ?[/b:geubnryo]

Mme la Député a reconnu la tombé en désuétude de ces valeurs du fait que la transmission a diminué à l 'école (bien que la nation à fixé comme premiére mission de la transmission de ces valeurs l'école) ensuite le service militaire auquelles elle a conclue la néssécité d 'etre retravailler ! OURRRAHHH VIVA ROSSO DEBORD !
En conséquence il est prévu qu 'on se revoie pour en developper davantage sur cette piste républicaines pour le bon vivre ensemble !.

Par **sachaajuriste**, le **30/01/2010** à **23:38**

[quote="sachaajuriste":2qt8d6zl][quote="Piper":2qt8d6zl]Bonsoir

Certains membres du gouvernent et de l'opposition serait tenté de faire passer une loi pour interdire la birqua.

Je me pose quelques questions à ce sujet. Si cet embryon de projet devait voir un jour le jour,

est ce compatible avec la liberté religieuse Image not found or type unknown certes j'imagine que beaucoup de femmes y sont contrainte par leurs époux, je n'imagine pas une femme portait ceci

volontairement mais comment le prouver Image not found or type unknown

De plus si l'on interdit un vêtement signe ostensible d'appartenance à une religion cela pourrait t'il avoir des conséquences sur les vêtements d'appartenance à une autre croyance religieuse comme notamment le voile chez les sœurs catholique ou les vêtements tout noir

des juifs orthodoxes par ex Image not found or type unknown [/quote:2qt8d6zl]

Bonjour

je connais bien le sujet est franchement ce sont les integristes généralement les salafistes, musulmans radicaux
qui essaye de faie passer cela pour une exigence de la pratique religieuse de l islam... hors cela est faux !
Donc de ce fait, Le droit à la liberté religieuse pour la burqua doit etre ecarté puisque la

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

consigne religieuse a été pervertis !.

L islam na pas évoqué la burqua mais uniqument le voile est encore il ya divergence.

Je pense que meme si la polemique provoqué sur la burqua est pour detourner l' intention des cocitoyens sur les vrais problémes; je pense tout de meme que la burqua ce long tissus qui couvre la femme de la tete aux pieds y compris le visage est dangereux et peut etre un véritable trouble à l'ordre public.

Sachez que beaucoup de musulmans y compris pratiquant s oppose à la burqua car ils craignent la stigmatisation, l amalagame et surtout ils voient en cette burqua une menace pour l islam .par la destruction des valeurs religieuse , droit et dignité des femmes musulmanes (les femmes musulmanes ont des droits et une dignité dans le droit musulman) et l'aggravation de l'islamophobie !.

Je suis pour l'interdiction de la burqua pas forcement par une loi [b:2qt8d6zl]dans un premier temps car nous savons que les lois ne font pas avancer les mentalités , je suis partisane de l 'ouverture d'un dialogue car dans un contxte de tensions [/b:2qt8d6zl]avec les extremistes une loi ne fera qu a aggraver le repli communautaire, et la radicalisation de la religion voir meme le racisme anti-occidantaux.

Il ne sont meme pas capable de comprendre le Coran et rejette les oulamas les theologiens, savant musulmans et docteur de la sharia... alors la loi francaise je vous dis pas ..avec cette secte de la doctrine du wahabisme on n est pas sorti de l auberge.. le dialogue et
l ouverture des frontiéres contre les communautarisme et la ghettorisation est une piste à laquelle les animateurs sociaux et politique doivent travailler dans un premier temps !.

Oui a la liberté de conscience et de culte (religion) à partir du moment ou celle ci ne cause pas trouble à l 'ordre public !

Je sais trés bien que le débat sur l identité nationale proposer par Nicolas sarkosy et son serviteur aveuglés Eric besson est un défouloir xénophobe contre les musulmans en premier plan meme si Eric Besson le dément !.
Un ministére de l'identité nationale ne fera qu engendrer et reveiller les tensions et entretenir toute forme de radicalisation.

Je précise que dans un hadith qualifier d'authentique (Parole de la sagesse du prophéte Mohamed)
: est exigé aux croyants ou croyante musulmane lorsqu'ils émmigrent dans un pays non musulmans ou autre pays meme musulmans de respecter les lois du pays qu l 'accueille !

Alors du calme sarkosy arrete de t agiter ! reprenons le dialogue et cesser De creer les peurs

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pour monter les uns contre les autres ! La plupart des extremistes sont des ignorants , des ames errantes qui ont du mal a s 'integrer dans notre société (y compris à la foi islamique) tout simplement parce-que nous leur avons pas donner l occasion de se sentir francais , d 'exprimer leur citoyennetés et c est ains que certains se sont réfugiés dans l 'extremisme religieux, un peu pour exprimer consciement ou inconsciement de maniére excessivement ostentatoire leur besoin d exister ..pour alerter leur entourage de leur detresse existentiel et défier la société Française de les avoirs rejettés !

Comme j ai repondu à la Député Valerie Rosso-Debord, en présence du doyen O. CACHARD, Le Professeur de Droit Public E. Mangin et d autre personnalité présente lors du débat sur l'identité Nationale le mois dernier à la salle Raugraff à Nancy;

[b:2qt8d6zl]"Est ce que l'origine de ce projet ministére de l identité nationale n est il pas la conséquence des pertes des valeurs républicaines qui permettent à chacun de mieux exprimer sa citoyenneté ?[/b:2qt8d6zl]

Mme la Député a reconnu la tombée en désuétude de ces valeurs du fait que la transmission l 'école a diminuer son role de transmission de ces valeurs de (bien que la nation à fixé comme premiére mission de la transmission de ces valeurs l'école) ensuite le service militaire auquelles elle a conclue la néssécité d 'y retravailler ! OURRRAHHH VIVA ROSSO DEBORD ! En conséquence il est prévu qu 'on se revoie pour en developper davantage sur cette piste républicaines pour le bon vivre ensemble !.[/quote:2qt8d6zl]

Bonsoir

Je viens d'apprendre avec regret que la loi contre la burka est impossible à rediger par affirmation d' un expert en droit constitutionnelle par Dominique Rousseau Professeur a l'Université de Montpellier !.

Dans cette ruée vers la loi pour gommer du champ de vision national des voiles habillés pour l’hiver, il est grand temps de ramener un peu de rationalité là où nos parlementaires se sont surtout illustrés dans l’art de tailler un costard !

Parole d’expert que d’aucuns seraient bien avisés d’écouter religieusement, Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l’université de Montpellier, l’a affirmé dans un entretien accordé au journal Le Monde : " une loi n’est pas réaliste d’un point de vue pratique".

Globalisante et impersonnelle, une loi anti-voile intégral, si elle assouvit les noirs desseins de certains, n’est nullement la panacée qui mènera les femmes qualifiées de « prisons ambulantes » vers les voies émancipatrices, à la mode de chez nous…

Véritable douche froide qui calmera peut-être les ardeurs politiciennes, l’avis de l’universitaire

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

ne souffre, lui, aucun débat : « Cette proposition n’est pas réaliste d’un point de vue pratique, et n’est pas non plus en accord juridiquement avec le mode de fonctionnement des services publics. Comme la loi se doit d’être impersonnelle, elle risque de se révéler injuste car elle frappe à l’aveugle et indifféremment tous ces cas particuliers. Elle risquerait en outre d’être censurée par le Conseil constitutionnel pour atteinte à la liberté individuelle et à celle de manifester ses opinions, garantie par l’article 10 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen ».

Et quand, cerise sur le gâteau, Dominique Rousseau souligne que la réglementation existe déjà, avec son arsenal de dispositions juridiques permettant aux agents du service public d’exiger des femmes revêtues du voile intégral qu’elles lèvent un coin du voile pour s’identifier, il ne nous reste guère que l’indignation pour réprouver les débordements de théâtralité, délétères et hautement perfides, de nos élus du peuple

^:)^

Moi sachaa, Image not found or type unknown

Ne m'etonne pas trop de cet obstacle juridique que certains législateur ont déja rencontrer POUR LEGIFERER contre la burka.

En meme temps la burka est un veritable danger public et une provocation à l'encontre du projet du bien vivre ensemble et surtout un risque d'accentuer l'islamophobie et le racisme

8-}

contre les musulmans et l'islam. Image not found or type unknown

Pour répondre à cet obstacle,

[b:2qt8d6zl] je tiens à laisser des arguments puisque cet echec à légiférer contre la burka est inaccéptable ![/b:2qt8d6zl]

Par partisane d'anti-burka;

La Halde elle meme a juger que la burka était contraire à l'integration et beaucoup d imam la condamne y compris des spécialistes du monde de l 'islam tel que Tarek ramadan, L'antropologue Dounia bouzar, bien d autre encore etc;;;;

Je vois pas en quoi une loi contre la burka est contraire à l'article 10 des déclaractions des droits de l'homme et du citoyen ??.

Puisque la burka est contraire meme à l Islam à la religion ? Il ne s'agit là pécisement en aucun cas de liberté de culte et de conscience article 10 Déclaration des droits de l homme et

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

du citoyens car en meme temps, celle ci est une atteinte flagrante à l'ordre public au niveau de la sécurité civile, de la dignité de la femme musulmane que meme le coran lui a conféré ?mais d'une secte derive extremiste de la religion musulmane.

Un Hadith authentique dont je retrouverai les reférences est formelle "interdit " à la femme Musulmane de se couvrir le visage afin que l'on puisse la distinguer des hommes et vice et versa. Donc vous l'aurez compris l'islam ne recommande pas la burka mais au contraire l'interdit !

Faites moi le rapel pour ceux qui sont interressés de connaitre cette source qui démontre

1)J'irai plus loin l islam recommande aux croyants musulman de respecter les lois du pays d 'accueil pour ne pas semer le trouble et discridité l'islam.

[b:2qt8d6zl]En quoi le projet de loi contre la burqua est une atteinte à l 'article 10 DHDC ?[/b:2qt8d6zl]
à partir du moment la burqua n' est meme pas une recommandation religieuse et meme

reconnus par certains radicaux comme une option religieuse et non une obligation ? Image not found or type unk

A partir du moment ou l'islam recommande à ses croyants de ne pas destabiliser les citoyens de quelconque pays ou ils se situent avec ces tradittions, sa culture, ses lois.

Il recommande aux croyants et croyantes d 'etre discret dans leur pratique car l'ostentation est un caractére contraire à la foi Musulmane, ce qui peut signifier un dévouement corrompus dans leur pretention d'adhesion à cette religion à laquelle il se revendique
(islam) !

Et que tout excés menent à l'égarement et que l'islam est la religion de la sagesse éclairé sans excés car tout excés menent à l'égarement.

L'islam considére le croyant comme égaré et apostat celui qui adopte un comportement excessif dans sa pratique voir hypocrite lorsqu 'elle est ostentatoire ou a une porté etrangere à la foi c 'est à dire son intention de la pratique de la foi est détourné et dirigé vers autre chose que Dieu, la morale et la paix sociale, et la justice.

Car les extremistes ont un projet politique et souvent se servent de la religion pour asseoir leur domination sur la Femme ou Fantasme ou une frustration sexuel ou sociale comme il est souvent le cas dans les dérives religieuses.

Dans ces termes, en quoi il ya atteinte de l'article 10 de la DHDC ?[b:2qt8d6zl] puisque la pratique religieuse est dans ce cas inexistente puisque en elle meme est pervertis ?[/b:2qt8d6zl]

J'ajoute en rappelant notamment que la Halde a condamner la burqua comme étant une

contrainte considérable à l'integration à cause des troubles qu'elle engendre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:D/

Image not found or type unknown

L'article 10 de la DHDC garantie certe la liberté de culte et de conscience religieuse à partir du moment ou la pratique de la religion, ou la philosophie en question ne cause pas de trouble à l'ordre public hors la burqua est un trouble à l'ordre public majeur et dangereux pour la securité des citoyens dans les voies et services publics, y compris pour la dignité de la Femme, et la cohabitation avec les religions et le respect de la laicité.

Comment une Femme en Burqua peut circuler dans les voie publiques provoquer des peurs ? et comment peut elle se rendre dans certains publics notamment dans une école pour récupérer ses enfants ? ou uen banque pour faire des retraits d'argents ?

La Burqua risque notamment d'accentuer l'islamophobie et le racisme contre la population arabo-musulmane de France et d'Europe car elle génere la peur, l'insécurité et l'obscurantisme.

La Burqua est une négation de la Femme, car elle porte atteinte à nos valeurs républicaines et laique d'égalité entre les Hommes et les Femmes y compris au valeurs de la religion à laquelle ils pretendent appartenir, c 'est à dire l'Islam.

C'est à dire au sein meme de la communauté Musulmane la burqua peut creer des dissensions entre musulman modéré et éclairé et les radicaux.

Ce voile intégrale est véritablement un obstacle majeur au bon vivre ensemble dans le respect d''égalité ,Fraternité et liberté sans aucune disctinction sociale, raciale, religieuse, et de différence de sexe.

Il est d'ailleurs à craindre d'ailleurs que les laiques pur et durs et les fachistes du FN, puissent volontairement récupérer cette affaire du voile integrale,
(surtout en s 'appuyant sur cet echec juridique à légiferer contre le port du voile integral dans nos lieux publics) pour leur éléctorat.

[b:2qt8d6zl]
Conclusion;[/b:2qt8d6zl]

Pour toutes raisons,

L'Article 10 des DHDC ne peut peut etre violé, en légiferant contre le port du voile intégrale au contraire la tolérance vis à vis de celui-ci est une atteinte à cette article 10 et d'autre article tel que [b:2qt8d6zl]article 1[/b:2qt8d6zl] principe d'égalité entre les individus y compris les hommes et les Femmes ce qui n est pas le cas avec la burqua.

L'article 4 DHDC ; le principe de liberté qui est bafouée pour la Femme avec cette tenue pour celles que l'on a imposée à le porter et y compris celle qu 'il l'on adopté d'elle-meme, en se

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

condamnant à ne pas etre en contacte et s'ouvrir aux autres citoyens et à la société avec les valeurs communes de notre nation qui nous rassemblent.

Je pense qu'il faudra tot ou tard interdire cette tenue radicale car elle est une menace pour la sécurité et le bon vivre ensemble conformément aux valeurs républicaines de notre Nation la France.

En constatant la difficulté juridique et des risques de revirement des extremistes, avant son interdiction, il faudra procéde dans un premier temps de maniére pédagogue, par le dialogue et débat.

Meme si cette initiative à légiférer ne parvins pas à se concrétiser en pretextant d' atteinte de la liberté religieuse de l'Article 10 des DHDC, ce qui est pour le moins infondé car le résultat est toujours semblable puisque il provoque toujours des frayeurs pour le bon vivre ensemble car la burqua est totalement surréaliste à maintenir dans nos voies publiques pour ce qu'il engendre comme menace de la paix civile et la difficulté dans les rapports sociaux entre les individus vivant en sociéte avec leurs difference religieuse, philosophique et sociale.

Bien Cordialement,

sachaa

Par **Camille**, le **01/02/2010** à **09:42**

Bonjour,
Au fait, c'est écrit où, ça, qu'une "[i:1k7un2vu]pratique religieuse[/i:1k7un2vu]" - considérée par d'aucuns comme "[i:1k7un2vu]traditionnelle[/i:1k7un2vu]", à tort ou à raison - devrait être obligatoirement conforme à des textes religieux, sacrés ou autres ? Ou devrait être conforme aux déclarations/opinions des "ministres du culte" concernés, qui, dans la religion en question, ne sont même pas, officiellement, considérés comme des "directeurs de conscience", comme c'est le cas dans certaines autres religions ?

Dans la même veine, c'est écrit dans le Coran qu'une mosquée devrait être obligatoirement munie d'un minaret ?
:ymdaydream:

Image not found or type unknown
:ymdevil:

Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **02/02/2010** à **23:26**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Camille, est-ce bien sérieux ?

Par **Camille**, le **03/02/2010** à **15:53**

Bonjour, :D

A votre avis ? Image not found or type unknown

Non, parce que je me disais... rien que dans les religions chrétiennes, il y a (ou il y a eu) tout un tas de "pratiques religieuses" qui ne sont pas (n'étaient pas) du tout écrites dans la Bible... Dont certaines ont fini par être interdites, d'ailleurs...

Par **Stigma**, le **03/02/2010** à **17:59**

D'accord sur le fond, mais je doute de la pertinence d'entrer dans ce débat, considérant le principal contradicteur.

Par **Camille**, le **04/02/2010** à **09:11**

Bonjour, :wink:

Alors, je ne m'acharnerai pas... Image not found or type unknown
:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Je Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **sachaajuriste**, le **05/02/2010** à **07:16**

[quote="Camille":ypufgjj9]Bonjour,
Au fait, c'est écrit où, ça, qu'une "[i:ypufgjj9]pratique religieuse[/i:ypufgjj9]" - considérée par d'aucuns comme "[i:ypufgjj9]traditionnelle[/i:ypufgjj9]", à tort ou à raison - devrait être obligatoirement conforme à des textes religieux, sacrés ou autres ? Ou devrait être conforme aux déclarations/opinions des "ministres du culte" concernés, qui, dans la religion en question, ne sont même pas, officiellement, considérés comme des "directeurs de conscience", comme c'est le cas dans certaines autres religions ?

Dans la même veine, c'est écrit dans le Coran qu'une mosquée devrait être obligatoirement munie d'un minaret ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:ymdaydream:

Image not found or type unknown
:ymdevil:

Image not found or type unknown
[/quote:ypufgjj9]

Bonjour

[b:ypufgjj9]
Ce sont certains extremiste et parfois des adepetes de certaines sectes qui revendique ce droit de porter cette burqua au nom de la religion Musulmane " D ALLAH ET DU CORAN "c 'est toute la difficulté .. de cette question ![/b:ypufgjj9]
j ai trop peur que ca dégénere il ya des gens qui sont lassés de ces comportements
j entend les fachos y compris quelque laicards dur allez voir dans risposte laique ' je suis tombé sur un article d une laique qui revendique son islamophobie à cause de ce genre de pratique archaique revendiquer au nom de l islam) et bien sur le FN, commentne vont ils pas profiter de la situation ...c est pour cela que j ai peur !

Demain je vais écrire une lettre à un des professeurs de droit constit de Nancy POUR ESSAYER DE VOIR PLUS CLAIRE !!..

VOUS SAVEZ AVEC LES EXTREMISTES IL FAUT S ATTENDRE A D AUTRE CHOSE ENCORE PLUS TORDU DU STYLE ;;;

"LE DROIT DE VENIR AU TRVAIL AVEC UNE LONGUE BARBE EN RUFUSANT SE SERRER LA MAIN aux FEMMES y cmpris a chef... C EST DEJA ARRIVER EN FRANCE !!

Voilà pourquoi je suis effrayé .. Ces gens dans leur mal etre il se servent d 'une religion dont

Ils sont vraiment irreponsable ces revendicateurs de la burqua ils font du mal a la communauté musulmane et à l islam et risque chaque jour d'accentuer des tensions islamophob et et raciste sur tous les autre musulmans y compris modére et laique !.

AU PLAISIR

SACHAA

Par **Stigma**, le **08/02/2010** à **00:36**

On est sûrs que ce prof de droit constit' a pas d'autres chats à fouetter ? Genre préparer ses cours, corriger des partiels, faire son job de chercheur, des tâches administratives...
Enfin j'sais pas, j'demande !
Un conseil, sachaajuriste : concentre toi sur tes cours si tu veux avoir (bien plus tard) les compétences pour traiter sérieusement d'un tel sujet sur le plan juridique !
Et si tu veux l'avis d'un prof, m'est avis qu'il doit exister quelques articles sur le sujet dans les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

revues juridiques disponibles à la BU !

Par **Camille**, le **08/02/2010** à **16:07**

Bonjour,
[quote="Stigma":bij5am29]Un conseil, sachaajuriste : concentre toi sur tes cours...
[/quote:bij5am29]
:shock:

Et peut-être, très "accessoirement", sur la syntaxe ? Image not found or type unknown

[-x

Mais j'ai dit que je ne m'acharnerais pas... Image not found or type unknown
:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Je re- Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **carline**, le **12/04/2010** à **22:45**

En Australie, une mère de famille, qui faisait du karting, s'est étranglée avec sa burqa :
[url:hvjzp3rj]http://faitsdivers.org/1549-Sa-burqa-se-prend-dans-la-roue-de-son-kart-et-l-etrangle.html[/url:hvjzp3rj]

Terrible !

Par **alex83**, le **12/04/2010** à **23:10**

Enfin un prétexte pour légiférer.... .... XD

C'est fou ça....

Par **jeeecy**, le **13/04/2010** à **08:11**

enfin ce n'est pas très malin non plus d'aller faire du kart avec une burqa...

tout ce qui dépasse de la combi et du casque est dangereux sur un kart...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yann**, le **13/04/2010** à **09:32**
/:)

Image not found or type unknown C'est pas un poisson d'avril?

Par **jeeecy**, le **13/04/2010** à **11:00**

comme l'article est daté du 10 avril, j'en doute...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés